



RAPPORT D'ACTIVITES 2022

Arrêté au 31/08/2022

Président : <<A compléter>>

COMMISSION REGIONALE

JURIDIQUE

1 - Faits Marquants :

Sans Objet

Définition de l'encadrement (nombre de personnes impliquées au sein de la commission)

Niveau 1 & 2 d'encadrement (Initiateur/Animateur/ FPS1/FB1/moniteur photo Niveau 1)	Niveau 3 d'encadrement (MF1/BEES1/DEJPEPS/ MEF1/FPS2/FB2/Moniteur Photo Niveau 2)	Niveau 4 d'encadrement (MF2/BEES2/DESJEPS/ FPS3/FB3/Moniteur Photo Niveau 3)	Autres : entraîneurs, juges, arbitres, etc...
		MAGNAN Alain Président Commission Juridique Régionale.	

Le niveau s'entend pour les activités de la commission

Titres et résultats marquants aux championnats des compétiteurs de la région (nom compétiteur/club d'appartenance/résultat(s)) :

Sans Objet

2 - Vie de la Commission :

AU PLAN NATIONAL :

Contact direct avec le Président de la Commission Juridique Nationale pour des informations juridiques et des demandes de projets de réponses pour des problèmes se posant à divers club de la France entière.

AU PLAN REGIONAL :

- En liaison avec le CROS PACA : assistance à un webinaire sur les violences dans le sports (janvier 2022) et conférence à venir (novembre 2022) en présentiel toujours sur le même sujet.

- Sur le site internet de la commission régional : assistance et aide aux demandes de renseignements pour la vie de divers clubs de la Région.

3 – Activités inter-commissions :

--

4 – Bilan de la Saison :

Commentaires :

L'activité habituelle de la Commission n'a posé aucun problème dans le suivi auprès des clubs demandeurs.

Toutefois, il est à noter une forte demande d'assistance de clubs ayant subi des contrôles particulièrement pointilleux de la part des autorités. Sans vouloir mettre en cause le bien-fondé de ces contrôles (sécurité, légalité ...), il y a lieu de poser la question sur la forme de ceux-ci et sur la disparité de décision suivant l'autorité intervenante.

5 – Déclinaison des actions à venir **(Année 20.N+1)** *(voir ci-dessous pour détail des actions) :*

ACTION N°1 ASSISTANCE AUX CLUBS

Définition de l'action : Assistance, aide et fourniture de documentation aux clubs demandeurs .

Moyens humains et financiers nécessaires pour la réalisation de l'action

NEANT

ACTION N°2

LIAISON AVEC LE CROS PACA

Définition de l'action : Liaison et contact avec le CROS dans les différentes problématiques (violences et autres) –pouvant se poser dans la pratique sportive, quel que soit le sport.

Moyens humains et financiers nécessaires pour la réalisation de l'action

NEANT

ACTION N°3 LIAISON AVEC LA **COMMISSION JURIDIQUE NATIONALE**

Définition de l'action : Intervention en cas de demande de renseignements et précisions sur des **problématiques de clubs de toute la France.**

Moyens humains et financiers nécessaires pour la réalisation de l'action

NEANT